ÉLECTIONS LEGISLATIVES DU 11 MARS 1973

CIRCONSCRIPTION NEUILLY - PUTEAUX

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

CANDIDATURE D'UNION NATIONALE

présentée par

L'UNION DES REPUBLICAINS DE PROGRES

POUR LE SOUTIEN AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Président de l'Assemblée Nationale,
Maire, Conseiller général de Neuilly, Député sortant,
Commandeur de la Légion d'Honneur, Compagnon de la Libération,
Croix de Guerre 1939-1945 (4 citations avec palme),
Distinguished Service Order,
Officier de la Couronne Royale de Belgique,
Croix de Guerre Belge avec Palme d'Or,
Médaille d'Or de la Légion Américaine.

Suppléant :

Florence d'HARCOURT

40 ans, mère de famille, 5 enfants.





Le 4 mars, les Français ont compris le danger qui menace nos institutions, nos libertés traditionnelles. Cette fois-ci, plus qu'en 1968, la multiplicité des candidatures (9 pour la 6e circonscription) n'a pas permis qu'une décision intervienne dès le premier tour.

Pourtant, votre député sortant distance de **10.830 voix** le second candidat et de **13.055 voix le troisième.**

Les autres ont été éliminés par vous. Certains ont mené — dans un pays qui fort heureusement le permet — une campagne digne et correcte. D'autres ont usé des mensonges les plus éhontés. Ils en répondront devant les tribunaux.

A la sanction du vote déjà intervenue s'ajoutera — car je fais confiance à la justice de notre pays — la sanction judiciaire.

***

Je remercie vivement ceux et celles qui, dès le premier tour, m'ont accordé leur confiance.

D'autres ont voté légitimement pour des candidats dont ils se sentaient plus proches ; j'espère qu'ils voudront bien tenir compte de la situation nationale et m'apporter leur concours.

Depuis 1947, à la mairie de Neuilly, et depuis 1958 à l'Assemblée Nationale, j'ai donné en toutes circonstances des preuves concrètes de mon souci constant de réaliser l'union la plus large, de réconcilier les Français et de respecter les opinions d'autrui.

La division des nationaux pouvait s'expliquer au premier tour par le désir de « se compter ». Au second tour, elle ne manquerait pas d'aller à l'encontre des idées que nous avons en commun. Elle mettrait — soyez-en convaincus — un obstacle inutile et supplémentaire à l'élargissement souhaitable de la majorité. Ce serait, en fait, un geste gratuit.

***

Le 11 mars, il vous appartiendra de manifester votre volonté ferme de ne pas permettre au collectivisme et au totalitarisme de s'installer pour de très longues années en France **mais de faci-**

Imprimerie DELCAMBRE, PARIS

Sciences Po / fonds CEVIPOF

liter au contraire la marche vers le progrès et la justice sociale dans le respect absolu des libertés républicaines.

Vous êtes directement concernés. De votre choix dépendront le sort de la Nation et celui de la société de demain.

VU, LES CANDIDATS.

La candidature d'Achille PERETTI, investi par L'UNION DES REPUBLICAINS DE PROGRES, est présentée par l'U.D.R., les R.I., le C.D.P., l'U.J.P., DEM V^e, et diverses personnalités apolitiques.

La 17e Chambre correctionnelle de Paris a condamné, le 6 mars, M. Serge MALLET, candidat P.S.U. éliminé le 4 mars par les électeurs, ainsi que M. DEGORCE, Directeur de la ''Tribune socialiste'', à 1.200 F d'amende chacun pour diffamation à l'égard de M. Achille PERETTI. Celui-ci recevra 5.000 F de dommages et intérêts qu'il partagera entre les œuvres sociales de Neuilly et de Puteaux.

Sciences Po / fonds CEVIPOF